

14 AVR. 2021

MAIRIE DE HUTTENHEIM

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Service émetteur :

Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Affaire suivie par :

Karine ALLEAUME

Valérie HUBER

Alain SCHMITT

Courriel :

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Tél : 03 88 76 79 86

Fax : 03 59 81 16 15

La Déléguée Territoriale du Bas-Rhin

A

Monsieur le Maire de HUTTENHEIM

Mairie de Huttenheim

4, rue du Général de Gaulle

67230 HUTTENHEIM

Strasbourg, le 09 avril 2021

Nos réf : DT67VSSE/KA/VH/AS/2021/04 n° 03221

Objet : Classement 2020 de la baignade municipale HUSACKER de Huttenheim

Contrôle sanitaire des eaux de baignades

PJ : Tarifs

Monsieur le Maire,

En application des dispositions du code de la santé publique, la baignade municipale HUSACKER de Huttenheim, dont vous avez la responsabilité, fait l'objet d'un classement. Celui-ci définit une qualité « excellente », « bonne », « suffisante » ou « insuffisante » en fin de saison balnéaire en prenant en compte les résultats des 4 dernières années.

Aussi, je vous fais part de l'historique de classement de votre baignade et de la situation actualisée :

Classement européen de la Baignade Municipale Husacker de Huttenheim		
Classement 2018 sur la base des résultats 2015-2018	Classement 2019 sur la base des résultats 2016-2019	Classement 2020 sur la base des résultats 2017-2020
EXCELLENTE QUALITE	EXCELLENTE QUALITE	EXCELLENTE QUALITE

Ce classement figure sur le site internet <http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/>.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.1321-5 du Code de la Santé Publique, l'Agence Régionale de Santé Grand Est établit un marché public pour choisir le laboratoire, agréé par le ministère des solidarités et de la santé, qui réalise les prélèvements et les analyses du contrôle sanitaire des eaux (notamment des eaux de loisirs).

